



L'AGENDA DU SAINT JULIENNOIS

L'EDITO DU MAIRE

Depuis le lundi 21 octobre 2019, **les infractions commises sur la voie publique sont verbalisées**. En fonction de l'infraction, les amendes s'échelonnent de 35 € à 135 €. Si une majorité d'administrés pense que nous avons tardé à sanctionner les mauvais comportements des automobilistes, une minorité ne comprend toujours pas, **malgré les actions pédagogiques et la présence de près de 170 places de stationnement dans Saint Pierre**, que leur liberté de disposer de l'espace public comme bon leur semble fasse l'objet d'une contravention. L'un d'entre eux m'a d'ailleurs interpellé en m'indiquant qu'il valait mieux (je cite) « *expliquer que de punir et qu'il est maladroit, Monsieur le Maire, de mettre en place la verbalisation à ce moment du mandat* ». Mais de qui se moque-t-on ? Nous n'avons pas réalisé la sécurisation du centre ville et l'aménagement des parkings pour que perdurent vainement les stationnements sauvages, dangereux et gênants. Il était temps à mon sens, de rappeler un peu plus durement les règles. Je propose à celles et ceux qui se sentent « victimes » de reprendre quelques bases du Code de la Route.

A partir du 1^{er} Novembre, **vous pouvez mettre dans les conteneurs destinés au recyclage et les bacs jaunes (Emballages Ménagers Recyclables) tous types d'emballages**. Désormais, par conventionnement avec CITEO les plastiques dits « mous » (sacs plastiques, barquettes, pots de yaourt, films d'emballage, ...) les emballages en métal (capsules de café, bombes aérosols, barquettes médicaments, ...) sont à retirer des ordures ménagères. Ils sont désormais valorisés. Attention, les emballages doivent être déposés en vrac dans les conteneurs. Cette nouvelle possibilité de tri va simplifier au quotidien nos gestes écocitoyens. Si vous n'avez pas reçu le nouveau mémotri vous pouvez le récupérer en mairie.

Le 16 octobre au matin plus de 400 abonnés se sont retrouvés sans téléphone ni internet. Un véhicule est sorti de la route en percutant un poteau téléphonique. Les fils entravant la route départementale ont été coupés par Orange sur demande des sapeurs pompiers dans le respect de la procédure des interventions d'urgence. Je tiens à saluer les services d'Orange qui ont rapidement mis en œuvre leurs services et prestataires divers. Le 23/10/2019 (7 jours plus tard) tout rentrait dans l'ordre, nos administrés ont retrouvé leurs indispensables moyens de communication et de travail. Je remercie également chacun et chacune d'entre vous qui ont eu la patience d'attendre ce rétablissement. Sachez que mes services et moi-même avons en permanence suivi cette opération afin que les délais annoncés au 15 novembre soient réduits à quelques jours. Compte tenu des conditions météo, de la mobilisation des entreprises et équipes de techniciens, de la fourniture des équipements à changer et du weekend, on peut tout de même se satisfaire de la rapidité de la remise en état des lignes. Une demande de changement de position du poteau est en cours, c'est une instruction spécifique qui prend du temps. L'urgence était à la réparation. Pour votre information en matière de téléphonie mobile, si précieuse lorsque les lignes classiques ne fonctionnent pas, je vous informe **que le pylône Orange situé vers la résidence de retraite devant couvrir une partie de la commune devrait être actif d'ici peu. Un autre pylône multi opérateurs sera implanté en début d'année dans le secteur le plus isolé de notre territoire à savoir les Rouvières, les Jonquiers et la Mourotte**. Depuis 2014 l'offre de téléphonie mobile a bien évolué et nous espérons que les zones d'ombre sont sur notre commune en voie de disparition. **Lors d'un récent entretien avec les responsables d'Orange, j'ai eu confirmation que la fibre optique sera en place pour 2022 et que nous en serons tous équipés**.

Une dernière chose, **je compte sur votre esprit de mémoire pour le 11 novembre**. Si le Centenaire de la Guerre de 14-18 est terminé notre mémoire doit persister. Bien à Vous.

E. HUGOU - Maire de Saint Julien le Montagnier

FÊTE des AÎNÉS – Réserve aux personnes de 70 ans et plus

Les personnes âgées de plus de 70 ans et répondant aux critères d'électeurs et de contribuables sur la commune de Saint Julien n'ayant pas reçu de coupon réponse (colis de fin d'année ou repas) sont priées de contacter la mairie avant le 15 novembre 2019.



14 18

ARMISTICE

Commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre

Lundi 11 novembre 2019 :

Dépôt de gerbes aux cimetières :

10h15 Rouvières - 10h45 St Pierre - 11h15 Vieux Village

11h50 Stèle du Souvenir : Allocution du Maire et des Anciens Combattants, dépôt de gerbe

12h30 Apéritif offert par la municipalité à la salle des fêtes Maurice Janetti.

13h15 Repas dansant, **ouvert à tous**, à la salle des fêtes La Ruche à Ginasservis, préparé par le traiteur « Mille Saveurs ». Animé par Damien Michel et son accordéon, accompagné par la chanteuse Isabella (Tarif 27€ adhérents / 30€ non adhérents).

Inscription jusqu'au 08 novembre auprès de :

Jean-Pierre GUERNION - Trésorier : 04 98 05 01 91 / Christiane REIG - Secrétaire : 04 94 80 08 47

RAPPEL - EMPLOI DU FEU

Par Arrêté Préfectoral du 16/05/2013 l'emploi du feu est **INTERDIT en tout temps et en tout lieu sur l'ENSEMBLE du département du Var** pour le brûlage de TOUS LES DÉCHETS VERTS (gazon, feuilles, branches, tailles d'arbres et d'arbustes) **produits par les particuliers**, les collectivités et les entreprises.

SEULS sont autorisés (par dérogation à demander en mairie) les agriculteurs, les forestiers, l'élimination des organismes nuisibles ou pour faciliter le **débroussaillage obligatoire** des parcelles pour les propriétaires de terrains situés en forêt ou à moins de 200 mètres d'une forêt.

Vous trouverez l'ensemble des éléments sur le site de la mairie de Saint Julien et sur le site :

<http://www.var.gouv.fr/reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-le-var-a1271.html>

Les déchets verts d'entretien de jardin devront être amenés à la déchetterie.



NOEL SOLIDAIRE – Collecte de jouets

Vous avez des jouets neufs ou en bon état qui ne vous servent pas ?

Du lundi 02 au vendredi 06 décembre 2019,

venez les déposer dans les locaux de la mairie aux horaires d'ouverture ci-dessous.

Ils permettront d'offrir un Noël à d'autres enfants.

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 / Mardi et vendredi de 14h à 17h

Vous disposez d'un peu de temps pour tester et nettoyer les jouets, contacter la mairie au 04 94 80 04 78.



MARCHÉ DE NOËL 10ème édition

Samedi 07 décembre de 9h30 à 20h30

Salle des fêtes et esplanade Maurice Janetti

Présence du Père Noël l'après-midi

FEU D'ARTIFICE tiré sur le stade à 18h30

Vin chaud offert par la municipalité de 18h00 à 19h30



Venez découvrir les artisans qui vous présenteront leurs créations et produits. C'est l'occasion de faire vos achats de Noël dans une ambiance chaleureuse ! Retrouvez également un stand de l'école primaire avec les créations des élèves. Animations, marrons chauds, petite restauration salée et sucrée sur place ...

Renseignements Mairie : 04 94 80 04 78



LI PICHOT GALAPIAN vous informe :

Les fêtes approchent, c'est pourquoi nous réitérons notre **vente de chocolats français** "les chocolats du cœur d'Alex Olivier" à prix toujours aussi préférentiels, mais également notre **vente de sapins Nordmann** à prix compétitifs. N'hésitez pas et faites-en profiter vos amis, familles, collègues et voisins en partageant les bons de commande que vous pourrez retrouver chez nos partenaires : **le Fournil des Pain, la boucherie Da Costa et la cave vinicole.**

Nous vous donnons rendez-vous lors du marché de Noël le samedi 07 décembre prochain sur notre stand pour venir récupérer vos commandes.

Nous vous rappelons que tous les bénéfices de ces ventes servent à améliorer le quotidien de tous les élèves du groupe scolaire Jean Taesca. **Merci pour eux !**

« **Atelier d'art floral** » en partenariat avec les fleurs du Montagnier le mercredi 27 novembre, cours pour adultes et enfants, animés par Estelle FOURNIER fleuriste diplômée.

Atelier 1 : Citrouilles en fleurs de 10h à 11h30

Atelier 2 : Couronnes de l'Avent de 14h à 15h30

Tarifs : enfant dès 3 ans (sous la surveillance d'un parent) 15€, puis fratrie 10€ (sur présentation du livret de famille) / adulte dès 15 ans 25€ / prix pour les 2 cours 40€.

Renseignements auprès d'Estelle au 06 74 64 62 25. Inscriptions avant le samedi 23 novembre.

LOTOS DES ASSOCIATIONS SUR NOTRE COMMUNE

Dimanche 10 novembre 2019 à 15h00

*Loto des Virades de l'Espoir
Organisé par l'Âge d'Or*

Samedi 23 novembre 2019

Loto de Li Pichot Galapian

Samedi 21 décembre 2019

Loto du Tennis de Table

Samedi 28 décembre 2019

Loto des Chasseurs de Saint Pierre

Samedi 04 janvier 2020

Loto de l'Association Familiale des Rouvières

Samedi 11 janvier 2020

Loto du Grand Chêne

Samedi 25 janvier 2020

Loto des Chemins du Patrimoine

Samedi 08 février 2020

Loto de l'Ecole

Samedi 15 février 2020

Loto du Souvenir Français

Samedi 22 février 2020

Loto de l'Âge d'Or

Salle des fêtes Maurice Janetti à 16h30

Prix des cartons :

1 carton 4€ / 3 cartons 10€ / 7 cartons 20€



INSCRIPTIONS CANTINE / GARDERIE

Les inscriptions pour la cantine et / ou la garderie scolaire (Ecole Jean TAESCA), pour le mois de décembre, se font **du 12 au 16 novembre 2019**. En mairie ou en ligne. Veuillez respecter ces dates.

Pour rappel, les inscriptions hors délai se feront sur la base de 5€ / repas.

NOUVEAU À SAINT JULIEN

Anaïs Coiff' : Coiffure à domicile. Travail avec une gamme de Bio Startec et l'Oréal.

Vous pouvez me découvrir sur ma page facebook en tapant Anaïs Coiff 83560.

Tel : 06 22 58 44 01

Mail : Anais.coiff83@gmail.com

DÉCHETTERIE DE L'ÉOUVIÈRE

À partir du 1^{er} novembre (et jusqu'à fin février), la déchetterie de l'Éouvière à Saint Julien est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h00 et 13h30 à 17h30. L'accès aux quais n'est plus autorisé 10 minutes avant la fermeture. Fermée les dimanches et jours fériés.

Pour vous y rendre, au croisement du Vieux Village, prendre la route de la Verdière. Elle se trouve à 200 mètres sur votre droite.

ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR – Mois de novembre

Mardi 05 14h Permanence et jeux de société
Jeudi 07 9h00 Journée de démonstration au club
12h00 Repas offert aux participants, ainsi qu'un cadeau de bienvenue

Dans le cadre des Virades de l'Espoir, le club organise un loto

Dimanche 10 novembre à 15h, salle des fêtes Maurice Janetti.

Venez nombreux c'est pour la bonne cause.

Les bénéficiaires seront reversés au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

Mardi 12 14h30 Loto goûter
Mercredi 13 Patrick BRUEL à Marseille – Prise en charge à 17h45 à la gare routière de Saint Julien
Jeudi 14 14h30 Permanence et jeux de société
Mardi 19 14h30 Permanence et jeux de société
Jeudi 21 14h30 Permanence et jeux de société
Mardi 26 14h30 Loto
Jeudi 28 14h30 Permanence et jeux de société



Tél : 04 98 05 03 88 / Présidente : 04 94 80 05 32

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SCOT Provence Verte

Dossier consultable en mairie
du jeudi 14 novembre 2019 à 9h
au lundi 16 décembre 2019 à 17h

Une enquête publique est organisée pour informer le public et recueillir ses observations sur le projet du **SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) PROVENCE VERTE VERDON** révisé qui a été arrêté le 15 juillet 2019 par le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon. Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit un projet de développement sur son périmètre pour la période de 2020 à 2040.

Le commissaire enquêteur sera présent le mercredi 04 décembre 2019 de 14h à 17h, salle du Conseil Municipal.

Les documents sont consultables sur https://paysprovenceverte.fr/ressources-scot_1.html

ENQUÊTE PUBLIQUE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION D'EXPLOITER le Centre d'Enfouissement des Déchets de GINASSERVIS (ex SIVOM)

Dossier consultable en mairie
du mercredi 20 novembre 2019 à 9h
au vendredi 20 décembre 2019 à 17h

Une enquête publique est organisée pour informer le public et recueillir ses observations sur une demande **d'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux et l'instauration d'une servitude d'utilité publique d'isolement sur le territoire des communes de Ginasservis et Saint Julien le Montagnier.**

Le commissaire enquêteur sera présent le vendredi 20 décembre 2019 de 14h à 17h, salle du Conseil Municipal.

Les documents sont consultables sur <http://www.var.gouv.fr> (icône enquêtes publiques en bas de la page d'accueil / rubrique enquêtes publiques ICPE).

ÉTAT CIVIL Septembre-Octobre 2019

Naissance :

RIBERO Gabin né le 1^{er} octobre

Décès :

CLERGUE François décédé le 21 septembre

PHILIBERT Francis décédé le 1^{er} octobre

PHILIP René décédé le 10 octobre

REMERCIEMENTS

Annie son épouse, Anthony et Rudy ses enfants, Emmy sa petite-fille, Josette sa mère, Magali sa sœur, David son frère et toute la famille, très touchés par vos témoignages de soutien et d'amitié lors du départ de Xavier HOURS, vous expriment leurs chaleureux remerciements.